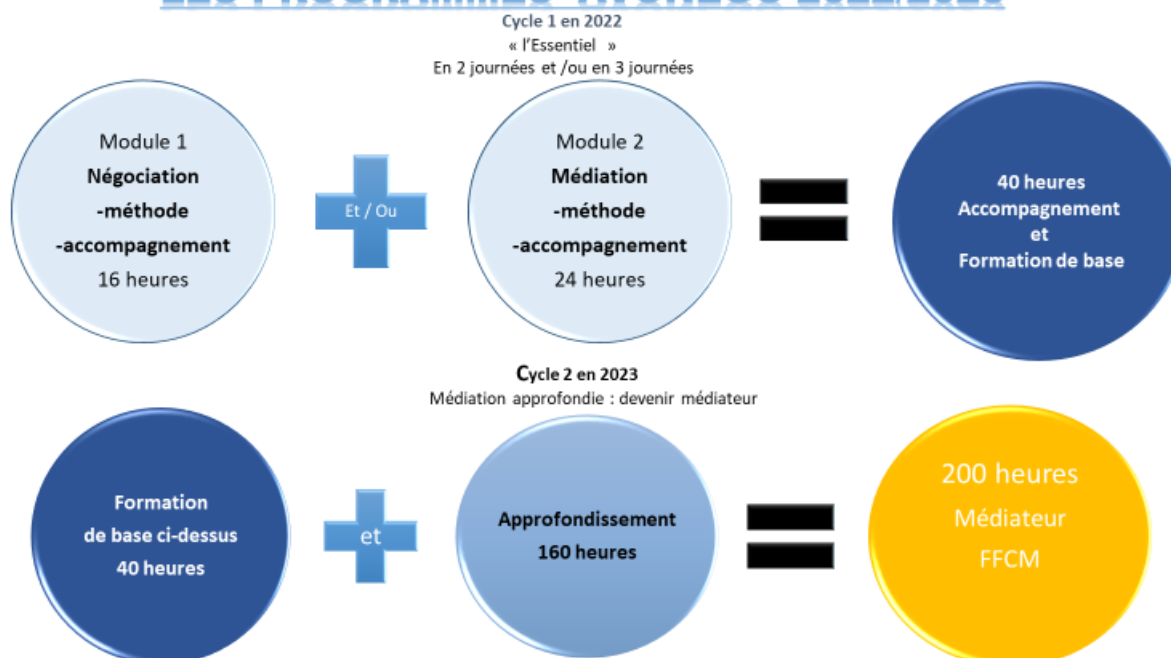


## LES PROGRAMMES AVONEGO 2022/2023



Les personnes et les organisations confrontées à un conflit, bénéficient, outre le procès, de **moyens légaux** pour les résoudre : la conciliation, la médiation judiciaire ou conventionnelle, la convention de procédure participative, qu'ils peuvent utiliser seuls ou avec leurs conseils...

Ces dispositifs légaux reposent sur des méthodes spécifiques :

- ✓ de négociation dure, coercitive ou raisonnée,
- ✓ d'échanges de compréhension réciproque et de co-construction de solutions acceptables réunissant l'ensemble des parties, conseils, experts et avocats
- ✓ de médiation : avec un guide extérieur de coordination de ces échanges.

Les programmes AVONEGO vous forment à ces méthodes ([les découvrir sur notre site](#)) .

Plus de 35 participants des cycles de formation de base et d'approfondissement en 2020 et 2021 et plus de 70 participants aux programmes de base affaires (entre entreprises), travail- social (dans l'entreprise) et immobilier construction depuis 2017 peuvent témoigner de la qualité des programmes **AVONEGO**

**Formations référencées FFCM (Fédération Française des Centres de Médiation ) et CNMA (Centre National de Formation des Avocats)-Organisme certifié QUALIOPI**

**CYCLE 1 en 2022 : 23 et 24 septembre , 7, 14 et 15 octobre**

**CYCLE 2 en 2023 : 3 et 4 février ; 10 et 11 mars ; 24 et 25 mars ; 7et 8 avril ; 5 et 6mai ; 2 et 3 juin ; 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet ; 21 et 22 juillet**